



# Technologies sans fil : un nouvel enjeu sanitaire

Synthèse du Colloque  
23 mars 2009  
salle Médicis, Sénat

parrainé par  
**Mme Marie-Christine Blandin**  
Sénatrice du Nord  
et **M. Jean Desessard**  
Sénateur de Paris

## ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Par Jean Desessard et Marie-Christine Blandin

Souhaitant la bienvenue au Sénat à l'ensemble des participants, le sénateur Jean Desessard souligne l'importance de ce colloque dans le contexte actuel des questions que pose la téléphonie mobile. La question des ondes électromagnétiques est, en effet, au coeur de l'actualité, depuis les récentes décisions de justice en la matière.

Il rappelle l'importance de la téléphonie mobile et les besoins grandissants de notre société en matière de communication, mais « *si c'est pour le payer très cher dans 10 ou 20 ans, il est nécessaire de mettre en place dès maintenant une réglementation* ».

Marie-Christine Blandin considère aussi que ce colloque est d'actualité en raison des inquiétudes soulevées par la population, des décisions de justice, mais aussi parce que « *le principe de précaution a arbitré, et parce que la science nous apporte des éléments pour renforcer notre mobilisation contre cette dissémination sans cadre* ».

Elle indique également que cette problématique est renforcée par l'Histoire, les exemples de l'amiante et des perturbateurs endocriniens nous montrant aujourd'hui l'importance des lanceurs d'alertes.

Pour conclure, la Sénatrice, note que ce colloque est à la fois un colloque de « *raison et de précaution [...] certains s'étant fait traiter d'obscurantistes, pour agiter quelques alertes, l'obscurantisme n'est peut-être pas où nous le croyons, donc nous souhaitons affirmer aujourd'hui la raison et la précaution pour nos travaux* ».



De gauche à droite : les Professeurs Olle Johansson, Lennart Hardell, Dominique Belpomme, Franz Adlkofer, la Sénatrice Marie-Christine Blandin, le Sénateur Jean Desessard et le Professeur Pierre Le Ruz.

## OUVERTURE DES DEBATS

Par Ariane Vennin, porte parole d'Ecologie sans frontière

Ariane Vennin remercie les Sénateurs Verts pour leur activisme très positif sur ce sujet sensible et difficile.

Ecologie sans frontière est une organisation non gouvernementale, indépendante, créée en 1998. Cette ONG a pour spécialité l'action juridique et la gouvernance écologique.

La porte parole d'Ecologie sans frontière rejette la qualification d'obscurantiste : « *On nous traite d'obscurantistes, mais il faut savoir que toutes les histoires de scandales sanitaires nous le démontrent : les lanceurs d'alertes, scientifiques ou associatifs ont toujours raison 20, 30 ou 40 ans trop tôt* ».

Ariane Vennin réclame une vraie gouvernance écologique sur ce sujet. Comparant les technologies sans fil au tabagisme passif, elle affirme que « *nous subissons les ondes, nous ne choisissons pas de les avoir au quotidien et sans information* ».

## DECLARATION DES SCIENTIFIQUES PRESENTS

Les scientifiques présents lancent un appel solennel

**« Déclaration champs électromagnétiques et santé »**

afin de mettre en garde les pouvoirs publics contre l'utilisation sans limitation des technologies sans fil.

*« L'évolution darwinienne s'est faite en présence de champs électromagnétiques naturels. La magnéto-réception est l'un des mécanismes biologiques permettant aux oiseaux migrateurs et aux abeilles de se diriger. Nul scientifique ne peut aujourd'hui affirmer que la couverture de nos territoires européens par de multiples champs électromagnétiques artificiels n'a pas, n'aura pas, de retentissements majeurs sur les comportements et la préservation de la faune.*

*Les effets des champs électromagnétiques sur notre santé sont démontrés par l'observation clinique de très nombreuses investigations toxicologiques et biologiques et certaines études épidémiologiques. Il existe aujourd'hui en Europe un nombre croissant de malades qualifiés d'« électro hypersensibles », devenus intolérants aux champs électromagnétiques. Bien que les mécanismes biologiques de l'électrosensibilité soient encore incompris, celle-ci est reconnue légalement comme un handicap en Suède.*

*Nous, médecins, agissant en vertu du serment d'Hippocrate, nous, chercheurs, agissant au nom de la vérité scientifique, nous tous, médecins ou chercheurs de différents Etats membres de l'Union européenne, affirmons en toute indépendance de jugement, qu'existe un nombre croissant de malades devenus intolérants aux champs électromagnétiques, que cette intolérance leur crée un préjudice grave au plan de leur santé et de leur vie professionnelle et familiale, qu'on ne peut exclure chez eux l'évolution vers une maladie dégénérative du système nerveux, voire certains cancers, et par conséquent, que ce préjudice nécessite d'être reconnu et réparé par les systèmes de protection sociale des différents Etats membres de la communauté européenne.*

*Nous prévenons les pouvoirs publics qu'en l'état actuel de nos connaissances, on ne peut exclure qu'après une période d'exposition suffisante, cette intolérance puisse concerner aussi les enfants et donc être à l'origine d'un problème de santé publique majeur dans les années à venir dans tous les pays utilisant sans restriction les technologies modernes faisant appel aux*

champs électromagnétiques.

*Malgré des connaissances scientifiques encore insuffisantes et même l'existence de controverses sur certains points, la communauté scientifique internationale est unanime pour reconnaître la possibilité d'un risque de santé publique présumé grave, requérant d'urgence l'application du principe de précaution. Faire le jeu de certains lobbies et brader l'existence même des problèmes de santé et d'environnement au nom d'intérêts économiques et financiers à court terme ne pourrait être que nuisible à l'ensemble de nos concitoyens ».*

**Pr Franz Adlkofer**, European Reflex program coordinator,  
Verum Foundation, Munich (Germany)

**Pr Dominique Belpomme**, Université Paris-Descartes, Département d'oncologie  
médicale, Hôpital Européen Georges Pompidou, Paris (France)

**Pr Lennart Hardell**, MD PhD, Department of oncology, University Hospital,  
Orebro (Sweden)

**Pr Olle Johansson**, Department of neuroscience, Karolinska Institute,  
Royal Institute of Technology, Stockholm (Sweden)

## PREMIERE TABLE RONDE

# ONDES ELECTROMAGNETIQUES : QUE DIT LA SCIENCE ?

En introduction à la première table ronde, le sénateur Jean Desessard déplore l'absence de certains intervenants, comme celle du délégué général de l'AFOM (Association française des opérateurs mobiles). Le Sénateur de Paris considère que pour garantir la santé des générations futures, il est souhaitable que l'ensemble des acteurs prenne conscience de la nécessité de mettre en place une réglementation et surtout des méthodes de contrôle.

Il souligne notamment que *« le rôle des opérateurs n'est pas de nier le problème ; il est de tenir compte de l'avancée scientifique par rapport à ces problèmes pour adapter les normes et le matériel ».*

Le professeur **Franz Adlkofer** présente les premiers résultats du programme de recherche REFLEX dont il est le coordinateur. L'objectif de ce programme était de vérifier si les ondes électromagnétiques en deçà des limites de sécurité peuvent provoquer des altérations cellulaires ou moléculaires. Douze pays ont participé à sa réalisation et la commission européenne a financé à hauteur de 3,5 millions d'euros ce projet, soit environ deux tiers des sommes dépensées. Le projet REFLEX a étudié en laboratoire les effets biologiques des ondes électromagnétiques sur les cultures de tissu et sur les cellules. Cette question a été négligée pendant trop longtemps, pourtant le professeur Adlkofer relève l'absence de consensus concernant les conclusions sur les effets biologiques des ondes électromagnétiques.

Selon lui, ces travaux sont extrêmement importants car ils apportent la preuve que des rayonnements électromagnétiques basses fréquences (lignes haute tension) et radiofréquences (téléphonie mobile) peuvent induire expérimentalement, y compris pour des cellules humaines en culture des « dommages au matériel génétique dans les cellules

humaines » qui contrôlent naissance, vie, et mort de chacune de nos cellules. Ces résultats montrent que ce ne sont pas des effets thermiques mais des effets athermiques, qui ont des incidences sur les cellules humaines. Concernant les éventuels risques pour la santé, le professeur Adlkofer explique que les démarches de recherche fondamentale (expérimentations animales et enquêtes épidémiologiques) ne prouvent pas avec certitude le risque sanitaire de la radiation des mobiles car elles sont uniquement basées sur les effets thermiques. Ainsi, les limites d'émission des téléphones mobiles ne prennent pas en compte les effets athermiques de ces appareils. En conséquence, il ajoute qu'il ne faut pas avoir confiance dans les limites de sécurité qui sont définies aujourd'hui.

Le docteur **Lennart Hardell** expose les résultats de ses recherches concernant les risques de cancers liés à l'exposition aux champs électromagnétiques. Avec ses collaborateurs, il s'est penché sur les risques de tumeurs cérébrales liés à l'utilisation des téléphones cellulaires et des téléphones sans fil. Ces recherches menées sur des sujets humains mettent notamment en évidence un risque accru, au moins doublé, de neurinomes acoustiques (tumeur bénigne du nerf de l'oreille interne) après 10 ans d'utilisation.

La Suède est un pays qui a de l'avance sur ces questions, ayant été un des premiers pays à utiliser des téléphones mobiles. Il a d'ailleurs examiné l'accroissement de l'utilisation des mobiles par les jeunes dès 7 ans. Ainsi, à l'âge de 7 ans, 10% des enfants possèdent déjà un mobile et cela va jusqu'à 90% pour ceux âgés de 14 ans.

Il note qu'une exposition accrue chez l'enfant, quel que soit le côté de la tête en contact avec le téléphone, c'est 97% du rayonnement qui est absorbé par le côté où se trouve le mobile. Il ajoute que le risque est très élevé si on utilise le téléphone mobile avant 20 ans, et 8 fois plus élevé s'il est toujours utilisé du même côté.

Le professeur pointe aussi les insuffisances de recensement sanitaire des tumeurs bénignes sur le nerf auditif en particulier. Ainsi, plus de 50% des cas ne sont jamais rapportés et 40% des hôpitaux universitaires n'en font pas état.

Le docteur Hardell explique que l'augmentation des tumeurs cérébrales est liée à l'utilisation des portables, le risque étant beaucoup plus important chez les sujets qui ont moins de 20 ans (risque multiplié par 5). Le pourcentage de sujets atteints par une tumeur au cerveau serait de 5%.

Il conclut son intervention en expliquant qu'il est scandaleux que l'étude Interphone ait pris plus de 5 ans de retard, compte tenu des sommes importantes qui lui ont été allouées pour sa réalisation. Il insiste sur la nécessité d'obtenir « de nouvelles réglementations basées sur une contribution de scientifiques indépendants » et propose la création « d'un institut de recherche internationale en matière de champs électromagnétiques pouvant promouvoir la recherche parmi la communauté scientifique, car comme nous vivons dans une société sans fil, nous allons devoir trouver des solutions à l'avenir ».

Le professeur **Pierre Le Ruz**, représente le Criirem (Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques), qui regroupe des scientifiques dans un conseil scientifique national et international. Dressant un historique des connaissances scientifiques sur les ondes électromagnétiques (résolutions, directives, lois de compatibilité électrique et électronique, appels de scientifiques...), il souligne que « *pour la protection des appareils électriques et électroniques il existe une directive, alors que pour la santé ce ne sont que des recommandations...* »



Par ailleurs, le professeur Le Ruz fait état de deux sortes de risques : celui qu'il nomme le risque accepté, c'est-à-dire qu'une personne qui accepte un téléphone portable en accepte les risques, mais il parle aussi d'un risque imposé et subi, lorsqu'une antenne est placée à proximité de lieux d'habitation.

Le représentant du Criirem parle de « *délire technologique aberrant* » lorsque l'on propose des téléphones portables à des enfants, des bébés ou des chiens. Il souhaite mettre fin au double langage qui dit « *que les antennes relais ne sont pas dangereuses, mais que pour faire plaisir à la population, on va enlever les antennes des écoles, on dit d'éloigner les portables des testicules [...] mais avant tout il faut penser aux enfants, aux écoles, aux maisons de personnes âgées ou aux HLM, qui sont les lieux de prédilection pour coller des antennes* ».

## TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES ASSOCIATIONS

**Stéphen Kerckhove**, est le délégué général de l'association « Agir pour l'environnement », qui milite sur les questions de téléphonie mobile mais aussi sur les OGM, le nucléaire, la biodiversité ou encore sur les déchets.

Selon lui, les écologistes « *ont la mauvaise image d'apporter toujours des mauvaises nouvelles, d'annoncer des risques et des effets potentiels, et aujourd'hui nous sommes nombreux dans ce colloque, mais ce n'est qu'une infime partie des 80 % de Français qui réclament une réglementation contraignante pour l'installation des antennes-relais* ».

Stéphen Kerckhove dénonce l'accumulation de rapports « *au mieux complaisants, au pire incestueux* » avec le lobby de la téléphonie mobile. On constate ainsi des liens directs -ce qui est interdit par la loi- « *notamment avec le conseil scientifique de Bouygues Télécom qui rassemble une cohorte de scientifiques qu'on a l'habitude de revoir de temps en temps pour prêter main forte au lobby des opérateurs* ». Ainsi, le délégué général de l'association souhaite que l'on réussisse à obtenir plus de transparence et de pluralisme dans l'expertise en France.

Il s'inquiète notamment que dès l'annonce de la tenue d'un « Grenelle de la téléphonie mobile », on déclare que les antennes relais « *ne sont pas l'objet du débat* ». Selon lui, pour obtenir des avancées significatives « *les collectifs doivent continuer à s'organiser, préparer des réunions publiques dans tous les territoires pour faire monter la pression* ».

**Janine Le Calvez**, Présidente de PRIARTÉM, s'inquiète fortement du contenu du projet de loi Grenelle II, qui contient quelques articles sur les téléphones mobiles, dont la possibilité d'une interdiction de la commercialisation des téléphones destinés aux enfants, mais rien sur les antennes-relais.

Pour la Présidente de PRIARTÉM, un besoin de réglementation se fait clairement sentir, d'ailleurs, le titre de l'association PRIARTÉM (Pour une réglementation de l'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile) exprime clairement que le but de l'association « *être pour, et non contre, mais « pour » c'est pour que la téléphonie mobile se développe dans le respect des conditions de vie et de santé de tous* ».

Dressant un bilan de la réglementation existante au niveau national et européen, la Présidente de PRIARTÉM annonce que l'association proposera, lors de la tenue du Grenelle des

antennes, la réduction de la valeur limite d'exposition à 0.6 volt par mètre, la création d'un périmètre de sécurité autour des lieux sensibles, la mutualisation des équipements, le rétablissement de l'obligation de permis de construire ainsi que des campagnes d'information liées aux risques pour la santé.

**Alfred Leclercq** est physicien et professeur agrégé, il préside l'association Nord Ecologie Conseil. Cette association s'intéresse à l'ensemble des problèmes de santé, mais s'inquiète particulièrement des risques de superposition de nombreux problèmes : « *les ondes électromagnétiques, les pesticides, les problèmes de pollution de l'air, pollution de l'eau, pollution de la terre avec les aliments. Est-ce-que la superposition de ces problèmes ne va pas créer des superpositions non linéaires qui risquent de donner des bifurcations dans l'évolution même du vivant, des effets d'avalanche, c'est-à-dire des effets irréversibles et qui empêcheront le vivant de revenir à un équilibre rapide* ».

S'il est certain que les effets sur l'homme sont avérés, il y a aussi une crainte sur les animaux qui font eux aussi partie de la chaîne du vivant. Les abeilles sont les premières touchées car on sait qu'elles ont besoin de s'orienter et que dans de nombreux cas les abeilles ne retrouvent pas leurs ruches, « *c'est donc qu'elles sont désorientées* » note Alfred Leclercq.

Pour conclure, le Président de l'association Nord Ecologie Conseil souligne que « *l'utopie prise au sens négatif, n'est pas du côté de ceux qui proposent des solutions, mais l'utopie est du côté de ceux qui continuent à affirmer que la croissance, le développement vont permettre de régler tous les problèmes de l'humanité* ».

**Catherine Gouhier** est responsable du laboratoire de mesures du Criirem qui regroupe un groupe d'experts qui se rendent sur place et réalisent des mesures à l'aide d'appareils identiques à ceux des laboratoires de contrôle. Elle indique que c'est un besoin important qu'il faut continuer à soutenir aujourd'hui.

**Roselyne Roeland** est Présidente de l'association HARPE Chevreuse (Haro sur les Antennes-Relais Protégeons nos Enfants), association locale regroupant environ 70 personnes. Elle explique la situation de riverains d'une zone pavillonnaire et de parents d'élèves mobilisés pour faire entendre leurs craintes. Les réponses aux nombreuses sollicitations d'élus se soldaient en général par un : « *dans l'état actuel des connaissances, tout va bien* ». Des plaintes ont donc été déposées pour trouble du voisinage et administration de substances nuisibles.

Roselyne Roeland note que « *désormais tout se fait en cascade, chaque association aide l'autre, il y a un relais au plan civil et humain qui est extraordinaire et je pense que nous sommes sur la bonne voie* ».

**Jacqueline Collard** de l'association SERA (Santé Environnement Rhône-Alpes) prend la parole pour émettre le souhait que puissent encore être utilisés les téléphones filaires. Elle insiste sur la nécessité que soit « *renforcée la capacité des communes à avoir des cabines téléphoniques [...] et que dans les bureaux de poste persistent les cabines téléphoniques afin que partout en France on puisse en avoir* ».

## DEUXIEME TABLE RONDE

# QUELLES AVANCEES POUR LA REGLEMENTATION EN FRANCE ET EN EUROPE ?

La Sénatrice du Nord **Marie-Christine Blandin** regrette l'absence de représentants des opérateurs à la deuxième table ronde de la journée : « *nous ne les attendions pas avec des baïonnettes! Nous sommes là pour avoir un débat scientifique, constructif et citoyen* ».

Elle note que les opérateurs « *connaissent bien l'entrée de ce palais puisque, contrairement à beaucoup d'autres groupes, ils font partie des quelques privilégiés qui ont des cartes d'accréditation pour pouvoir entrer en permanence, assister aux débats sur l'économie numérique, ne pas rater un assistant ou un sénateur dans un couloir au cas où un amendement viendrait à bousculer un peu leurs intérêts. Nous aurions réellement aimé débattre avec eux.* »

Message de **Nathalie Kosciusko-Morizet**, secrétaire d'Etat chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique, lu par Marie-Claire Daveu, directrice de cabinet.

« *Mesdames et Messieurs permettez moi de saluer d'abord l'initiative. Je sais l'attachement que Marie-Christine Blandin et Jean Desessard mettent à défendre les valeurs du développement durable. Le sujet de ce colloque ne m'est pas étranger. Désormais Secrétaire d'Etat chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique, un de mes objectifs majeurs consiste à favoriser le développement des nouvelles technologies au service des citoyens et du développement durable.*

*Vous êtes tous réunis aujourd'hui pour apporter votre expertise et débattre de l'exposition aux ondes électromagnétiques et de ses conséquences. En la matière, je suis attentive aux leçons des études que sollicitent et mènent les élus qui sont les premiers acteurs de l'aménagement numérique du territoire en France comme dans d'autres pays. La manière dont nous considérons aujourd'hui le développement des nouvelles technologies est, il faut bien l'admettre, relativement paradoxale. Tant elle est partagée entre une grande attente et une forte inquiétude. Ce paradoxe est, on ne peut plus tangible lorsqu'il est question des réseaux et des équipements qui émettent et utilisent des ondes. Nous sommes confrontés à une exigence de couverture des territoires pour que tous aient accès aux technologies innovantes tel que l'internet, la téléphonie mobile et la télévision numérique terrestre. Et nous sommes aussi confrontés à des réticences des riverains mais également des élus. Ceux-ci sont préoccupés par le développement des infrastructures, et leurs éventuelles conséquences sanitaires. Personne ne peut nier que les effets différés de diverses expositions, constituent aujourd'hui le sujet majeur en matière de progrès de la prévention sanitaire. Cette préoccupation concerne bien sur les substances chimiques, je note à cet égard que plus personne ne conteste l'existence du règlement REACH, mais aussi d'autres formes d'expositions qui doivent être investiguées. Je pense ainsi et bien sûr aux antennes mais également aux téléphones portables. Alors même que la préoccupation est réelle et parfaitement légitime j'observe qu'un débat public structuré fait encore défaut. J'observe tout d'abord que des associations sollicitent une démonstration scientifique dans ce domaine, ce qui est indispensable en matière de débat public. C'est la démarche intellectuelle adéquate parce que c'est la seule qui puisse justifier que l'on ait ou non recours au principe de précaution dont je crois comme vous le*



savez, avoir suffisamment fait la preuve que j'y étais plus qu'attachée. Ensuite j'observe aussi que des riverains expriment une inquiétude collective dont notre devoir gouvernemental est de l'entendre mais également d'y répondre. Je tiens donc à ce que l'échange ait lieu et que les enquêtes scientifiques puissent être menées à leur terme, de façon à ce que leurs conclusions soient fermement établies et communément admises par la communauté scientifique internationale, bien sûr, mais aussi par l'ensemble des populations. Ces recherches ne sauraient en aucun cas nous dispenser de mener un débat public à grande échelle, pour que les inquiétudes puissent s'exprimer et que des réponses leur soient apportées. Ce sera l'objet de la table ronde organisée par le gouvernement le 23 Avril sous l'égide de Madame Roselyne Bachelot, ministre de la Santé en collaboration avec ma collègue, Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'Ecologie et bien évidemment avec ma participation. Plusieurs pistes de travail seront explorées: l'amélioration de la formation des utilisateurs et des citoyens, la comparaison internationale notamment sur les politiques publiques mises en œuvres dans les pays voisins de la France, l'investissement pour une recherche scientifique mieux recon nue, la mutualisation ou une meilleure configuration de certaines antennes.

Mais dès maintenant nous pouvons agir. L'utilisation des téléphones portables, j'insiste, car c'est une question qui doit être également posée, appelle une exigence de prudence. Au delà de l'emploi naturel des oreillettes, c'est la raison pour laquelle j'ai fait inscrire dans le projet de loi Grenelle 2 les dispositions d'utilisations des téléphones par les enfants, en interdisant par exemple la publicité avec des jeunes de moins de douze ans et en rendant possible l'interdiction de la commercialisation d'appareils radioélectriques destinés aux moins de 6 ans. Permettez moi en cette journée, et je crois que la matinée a été pour ça excellente, de vous souhaiter une bonne continuation, d'excellents travaux et surtout et avant tout un échange ouvert, transparent et je l'espère constructif ».

**Etienne Cendrier**, porte parole de Robin des Toits, regrette la politique de la chaise vide pratiquée par les opérateurs. Rappelant la position qui était celle de Nathalie Kosciusko-Morizet en 2005 : « elle était sur la même position que nous qui défendons le fameux 0,6 volt par mètre et elle était à l'origine d'une proposition de loi sur le sujet », il affirme que dès que le 0,6 volt par mètre sera effectif, l'association s'auto-dissoudra. En attendant, Robin des Toits va lancer de nouvelles procédures judiciaires, « seule façon de faire pression et d'obtenir des avancées et des ouvertures politiques, à défaut d'avoir des résultats, c'est le rapport de force ». Etienne Cendrier note que très souvent les antennes-relais sont placées sur des toits de HLM et que « c'est beaucoup plus pratique d'aller voir un bailleur social parce que vous le faites en un après-midi, au lieu d'aller voir un syndic qui va être obligé de passer en réunion de copropriétaires. Là, vous allez voir une seule personne, et vous avez en plus une ristourne parce qu'il y a beaucoup de toits. Et tout le monde sait bien que les locataires HLM sont des citoyens « de seconde zone » et non pas des propriétaires, donc ils ont beaucoup moins voix au chapitre et la plupart du temps ils n'oseront pas se manifester de peur de perdre leur appartement ». Il condamne la conception particulière de la démocratie concernant le Grenelle des antennes qui convie à participer à un débat dont la conclusion est déjà écrite : « il est donc particulièrement important de montrer que maintenant la justice est du côté des riverains et du côté des victimes ».

**Maître Richard Forget** dresse l'historique de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Versailles le 4 février 2009. Il explique que les juges constatent l'existence d'une controverse scientifique et que cette controverse est la position la plus raisonnable : « dire qu'il n'y a pas de controverse, comme le disent les opérateurs en justice, c'est manifestement asséner une contre

*vérité* ». Pour l'avocat, il naît chez les gens qui sont riverains de ces antennes un état d'anxiété, un état de peur qui est compréhensible puisqu'ils sont exposés contre leur gré à un risque qui entraîne un préjudice moral. Sur les fondements de cette peur, les juges ont estimé que l'on pouvait faire application du trouble anormal du voisinage et que l'on pouvait obtenir le démontage d'une antenne-relais. En réalité, c'est l'application du principe de précaution qui est fait sous couvert du trouble anormal du voisinage. Maître Richard Forget ajoute qu'aujourd'hui, « *les juges civils s'estiment compétents pour parer un dommage futur. Ce sont les seuls qui ont vraiment pris conscience des leçons de l'amiante et de ce qui est arrivé il y a quelques années* ». Pour l'avocat, il s'agit d'un véritable « *mensonge d'Etat* » et la mise en place du Grenelle des antennes-relais le laisse plutôt perplexe : « *je n'attends rien de ce Grenelle puisque commencer un Grenelle sur un sujet en disant qu'il n'y a pas de problème, je me demande ce qu'on va bien en tirer. À mon sens, le Grenelle des antennes-relais n'a qu'un seul but : celui de savoir comment nous faire taire et quel est le biais qui pourra être mis en place pour arrêter ces actions judiciaires* ».

### Questions du public aux intervenants

De nombreuses questions concernent les recours en justice. Maître Richard Forget insiste sur la nécessité de se mobiliser, se cotiser, en particulier en milieu rural où les antennes-relais de téléphonie mobile peuvent avoir une portée allant jusqu'à 10 km.

Un témoignage est apporté sur la politique de la ville de Pantin (93) concernant les antennes-relais. Cette ville ne renouvelle pas les baux si les opérateurs ne baissent pas les puissances d'émission des antennes. Se pose alors la question des moyens d'action pour une collectivité lorsque ses décisions sont attaquées devant le juge administratif. Pour Maître Forget, il y a toujours un rapport de force avec les opérateurs. Il conseille aux collectivités de prendre des arrêtés, qui seront probablement attaqués. Ainsi, il reviendra au tribunal administratif de se prononcer sur la légalité de cet arrêté. Pour l'avocat, « *il faut autoriser les antennes sous conditions, et administrativement, c'est beaucoup plus difficile de condamner un arrêté de ce genre, qu'un autre qui interdirait formellement les antennes* ».

La Sénatrice Marie-Christine Blandin évoque l'importance de chaque mot lors de l'examen d'une loi. Ainsi, elle explique qu'au moment de l'examen du projet de loi sur la télévision du futur, il était prévu de mettre en place des antennes spécifiques pour le développement de la réception de la « *télévision mobile personnelle* ». Avec une puce spécifique, dans le fin fond d'une cave d'un immeuble HLM, il sera possible de suivre un match de foot en direct. Un amendement conditionnant l'installation de ces antennes « *sous réserve d'innocuité sanitaire et environnementale* » a été déposé. Demain, il sera donc possible d'utiliser ce propos dans un débat judiciaire, note la Sénatrice du Nord.

## PAROLES D'ELUS DES COLLECTIVITES LOCALES

**Jean-Jacques Mirassou**, Sénateur de la Haute-Garonne, observe que ce débat engage un problème de santé publique et donc mobilise l'intérêt général. Il s'agit donc d'un vrai débat citoyen. Le sénateur explique que la municipalité Toulousaine a rédigé une charte qui, dans la seconde qui a suivi sa publication, a été rejetée par les opérateurs. A l'époque, Toulouse était une ville qui savait accueillir les opérateurs : *« Par exemple, quand SFR s'est installé à Toulouse, il a eu des conditions économiques d'installation en centre-ville assez favorables, avec d'ailleurs une réception à la mairie de Toulouse. Aujourd'hui, ce n'est plus SFR mais une filiale qui a repris le site avec un comportement par rapport aux employés qui est digne du 18<sup>e</sup> siècle. Bien sûr, derrière cette problématique, il y a des intérêts financiers. A Toulouse, il y a un pylône de 61 mètres de haut, où sont concentrées 3 télévisions, 11 radios FM et une palanquée d'antennes-relais. Les riverains de cette tour mènent un combat qui dure maintenant depuis 10 ans. Malgré un recours juridique, TDF, propriétaire du pylône, a vu conforter son installation jusqu'en 2021 ».*

Jean-Jacques Mirassou pense que le rôle d'un élu est d'être l'interface dans le débat et de faire en sorte d'être véritablement un facilitateur du débat public : *« la gestion de la cité relève d'un rapport de force qui fait qu'au-delà des initiés, il faut que collectivement nous essayions de provoquer un débat qui engendre justement ce rapport de force ».*

Le sénateur ajoute que le rôle de l'élu local, c'est de défendre l'intérêt de ceux qu'il représente, mais au sens large. Beaucoup d'élus s'inscrivent dans une démarche d'aménagement du territoire permettant à ceux qui sont le plus éloignés, d'avoir accès à des technologies qui vont les aider à maintenir leur activité où à vivre d'une autre manière, et ce, même loin des grandes agglomérations : *« cette préoccupation doit être présente à l'esprit de tout le monde, et c'est à ce prix là d'ailleurs, que l'esprit citoyen qui préside à l'organisation de cette journée, perdurera ».*

**René Dutrey**, Conseiller de Paris explique qu'à Paris une charte a été négociée avec l'ensemble des bailleurs sociaux de la ville. Cette charte prévoyait le non-renouvellement des baux en cours pour les opérateurs de téléphonie mobile. Une partie de la charte est consacrée à la concertation, c'est à dire l'obligation pour les opérateurs d'organiser des concertations publiques à chaque installation d'antennes. L'autre pilier de la charte concerne la mise en place d'un seuil qui a montré la limite de l'exercice : mettre en place un seuil dans une charte qui n'a pas de valeur légale. Ce seuil de 2 volts en moyenne sur une durée de 24h est fortement contesté par les associations.

Le problème central est qu'il n'y a pas d'accord sur le « thermomètre », c'est à dire le protocole de mesure. L'élu parisien note que *« la logique de la charte était celle du pollueur payeur, c'est à dire, « c'est aux opérateurs de payer les mesures », c'est à la mairie d'assurer l'indépendance de ces mesures. Dans les faits, celui qui finance a plus de poids que celui qui donne les ordres. On s'est rendu compte que les bureaux d'études avaient pour principaux clients les opérateurs, donc l'impartialité de leurs mesures n'était pas évidente ».* Souhaitant la mise en place d'un protocole indépendant, fiable, mettant tout le monde

d'accord, il considère que les chartes remplissent les carences d'une absence de loi : « *on ne remplace pas une loi par une charte, car une charte c'est seulement une charte de bonne conduite* ».

Il ajoute qu'il y a besoin d'une loi, notamment, pour garantir l'indépendance de l'expertise, et qu'il est important de continuer à mobiliser les collectivités.

**Bernard Despierre**, adjoint au maire de Tourcoing, revient sur l'expérimentation de sa ville. Orange voulait installer un nouveau pylône avec des antennes relais dans un quartier de Tourcoing. Suite à cela, l'élu a proposé la mise en place d'un moratoire d'un an suspendant toute implantation de nouvelles antennes relais sur le territoire de la ville et également de rédiger une charte. « *Très vite, nous avons été assaillis de façon très cordiale par les trois opérateurs qui nous ont envoyé des responsables de la communication...* » note l'élu Tourquennois.

Le moratoire et la charte ont été adoptés à l'unanimité du conseil municipal. En réponse à cette décision, la Préfecture du Nord a indiqué à la mairie l'impossibilité de s'appuyer sur le principe de précaution et les a enjoint de mettre fin au moratoire sous peine de poursuites judiciaires : « *mais nous avons continué la rédaction de la charte. Nous ne voulons pas nous enfermer dans un « duel » entre les villes et les opérateurs, nous voulons impérativement signer cette charte avec l'ensemble des associations* » explique M. Despierre.

Il ajoute que ce débat doit être national et même européen et propose de mettre en place un réseau permanent qui mesurerait les ondes électromagnétiques parce qu'on « *ne doit pas vivre dans un micro-onde géant* » conclut l'élu du Nord.

## TROISIEME TABLE RONDE

### NOUVELLES TECHNOLOGIES, NOUVEAUX HANDICAPS ?

Le professeur **Dominique Belpomme** s'intéresse à la maladie et aux personnes atteintes du syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques. Au niveau scientifique, il distingue, comme l'OMS, le syndrome clinique que l'on appelle : électrosensibilité. Jusqu'à présent, l'étude de cette pathologie a été faite par des non médecins, ils n'ont donc pas pu rassembler tous les symptômes comme le fait la médecine. Pour le professeur, trois arguments permettent de penser que ce syndrome est lié aux champs électromagnétiques. Le premier argument est celui de la parole des malades. Lorsqu'ils sont en présence d'un champ électromagnétique, des symptômes apparaissent. « *Et c'est déjà suffisant pour qu'il y ait au moins une présomption* », note le professeur.

Le deuxième argument défendu par le professeur est celui des tests biologiques sur l'humain, qui révèlent exactement ce qui avait été trouvé auparavant sur les animaux : en exposant de la matière vivante à des champs électromagnétiques, des protéines de stress apparaissent.

Le troisième point : les tests de provocation. Lorsque l'on place des malades dans une zone

blanche, et qu'on leur fait subir un électroencéphalogramme, on constate que celui-ci est différent que celui mesuré dans une zone où il y a un champ électromagnétique.

Le professeur Belpomme explique qu'il essaye de savoir pourquoi certaines personnes sont atteintes et d'autres pas, notamment en étudiant d'éventuelles différences génétiques (magnétosomes).

Il y a une certitude sur le plan clinique : les malades sont de vrais malades, et il est fortement probable que cette maladie soit induite par les champs électromagnétiques. Il peut aussi y avoir des séquelles minimales, mais aussi des maladies du système nerveux.

Il y a aujourd'hui des maladies d'Alzheimer sur de jeunes sujets, qui seraient liées aux ondes électromagnétiques... Il y a également eu des cas de sclérose en plaque, de cancer ou de rechute de cancer...

Le Professeur **Olle Johansson** s'intéresse depuis la fin des années 1970 à cette question. A l'époque, aux USA et en Norvège, les premiers cas de personnes électro-hypersensibles (EHS) ont été découverts. L'EHS est aujourd'hui un handicap reconnu par l'État suédois (depuis 2000). Les personnes EHS sont donc reconnues comme étant en situation de handicap et ont les droits qui correspondent à ce statut. En Suède, les municipalités doivent s'assurer que chacun dispose d'un soutien suffisant par rapport à un handicap particulier. Les personnes EHS demandent notamment une accessibilité aux services publics et à leur emploi. Les EHS demandent également à être traités de façon respectueuse : avoir une vie normale, comparable à celle des autres citoyens. La société doit donc modifier son comportement envers ces personnes. Selon le professeur, « *une personne EHS devrait avoir la possibilité de travailler dans un environnement dépourvu d'ondes électromagnétiques. Il est important de constater que l'égalité de traitement entre les personnes est un droit de chaque citoyen, un droit universel* ».

Présentant ses recherches concernant cette pathologie, qui ont démontré des différences entre les personnes EHS et des sujets normaux, il constate des problèmes cutanés, ainsi que d'autres symptômes comme des troubles du sommeil... Il a procédé à des études sur des sujets « normaux », après exposition aux ondes électromagnétiques, eux-mêmes n'ont rien ressenti, mais leurs cellules ont été modifiées.

Il souligne la difficulté d'obtenir des financements pour ces recherches sur le sujet.

Se déclarant favorable à la création d'un fond international d'aide à la recherche dans ce domaine, il a rappelé l'importance de continuer ces recherches de manière indépendante et publique, avec un financement pris en charge à 100%.

**Françoise Boudin** est directrice de la Fondation santé et radiofréquences, financée à 50% par l'État et à 50% par les industriels du secteur. « *Un aspect contesté* » précise Madame Boudin. « *Pourtant c'est une solution acceptable car il y a un vrai besoin de financement des recherches. Le rôle de la Fondation est d'assurer une vigilance sur les effets possibles sur la santé d'un outil utilisé par près de 80% des Français. L'idée était de ne pas dédouaner les industriels de leurs responsabilités, c'est à dire les faire contribuer au financement de la recherche, mais mettre en place un conseil scientifique indépendant qui sélectionnerait les recherches sans que les industriels interviennent* ». Ainsi, la Fondation a contribué au financement de recherches épidémiologiques, une contribution au programme Interphone – pas encore publié-, études in-vitro, ou encore sur les protéines de stress... Mais il y a peu de résultats pour le moment, les travaux étant toujours en cours. Des colloques ont aussi été organisés: « *pour que les gens puissent venir écouter les résultats des recherches et dialoguer.*



*Je pense qu'il n'y a pas un dialogue suffisant entre les scientifiques et le public »* précise Françoise Boudin. Des « rencontres scientifiques » sont par ailleurs prévues pour l'automne 2009.

Madame Boudin achève son propos en se penchant sur l'électro-hypersensibilité : *« malheureusement, il n'y a pas de recherches financées dans ce domaine par la Fondation et nous le regrettons vraiment [...] il y a vraiment un besoin de comprendre cette souffrance et son origine. Il y a donc une vraie volonté de l'association de financer des recherches sur ce sujet. »*

**Bertrand Pieri** représente le syndicat SUPAP-FSU de la Ville de Paris. Il évoque la situation des bibliothèques de la Ville de Paris. Le syndicat a été interpellé par des personnes souffrant de symptômes proches de ceux de l'EHS sur leur lieu de travail. Bertrand Pieri explique que, dans un premier temps, la Ville de Paris est entrée dans une phase de déni, en affirmant que cela était impossible. Puis, du déni au mépris, les personnes souffrantes ont été accusées d'avoir des problèmes psychiatriques. Finalement, au bout de trois mois de discussion, la Ville de Paris a décidé de voter un moratoire sur le débranchement des bornes dans les bibliothèques où il y avait eu des malaises.

Selon Monsieur Pieri, *« la démocratie sociale a été mise à mal dans cette affaire »*. Depuis, un « appel à zones blanches » a été signé pour que soit reconnue l'électro-hypersensibilité, signé par de nombreuses personnalités. Cet appel n'a pas empêché la Mairie de Paris de rebrancher certaines bornes. Il y a donc eu de nouvelles plaintes, et certains ont alors exercé leur droit de retrait, qui bien que non reconnu par la Ville, n'a pas été contesté de manière juridique. Suite à cela, la Ville de Paris a indiqué que les personnes indisposées par le wifi pourraient avoir un aménagement de poste.

## CLOTURE DES DEBATS

Par Jean Desessard, Sénateur de Paris

**Jean Desessard** constate que les interventions et les débats de ce colloque ont véritablement démontré qu'il existe un problème sanitaire lié aux ondes électromagnétiques. Il ajoute que, grâce aux travaux des scientifiques présents, *« nous savons qu'il y a quelque chose qui potentiellement peut être dangereux. »*

Il rend également hommage aux associations *« qui mènent le combat sur le terrain »*.

Le Sénateur de Paris ajoute qu'il est important de continuer l'action à plusieurs niveaux : les associations et les syndicats doivent poursuivre leurs actions, les riverains et les élus locaux doivent organiser des réunions publiques... La mobilisation est avant tout citoyenne, et cela permettra que les politiques, aussi bien au niveau local que national, prennent les mesures qui s'imposent. C'est dans ce sens que les Sénatrices et Sénateurs Verts vont déposer une proposition de loi relative aux risques sanitaires des ondes électromagnétiques permettant d'appuyer les revendications des associations.



**Marie-Christine Blandin et Jean Desessard remercient tous les participants, le public venu nombreux, ainsi que les services du Sénat qui ont débranché le système de Wifi de la salle Médicis.**

## Présentation des intervenants au Colloque organisé sous le haut patronage des sénatrices et sénateurs Verts



Marie-Christine BLANDIN

**Marie-Christine BLANDIN** est Sénatrice du Nord (les Verts), membre de l'Office parlementaire d'évolution du choix scientifique et technologique (OPECST), Vice-présidente du groupe 2 « Préserver la biodiversité les ressources naturelles » et « Vice-présidente de l'atelier Intergroupe OGM » au Grenelle de l'environnement. Auteur du rapport sur la pollution de nos intérieurs : Rapport n°176 tomes I et II (2007-2008), « Risques chimiques au quotidien : éthers de glycol et polluants de l'air intérieur. Quelle expertise pour notre santé ? ». Elle a été Présidente du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais et membre de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.



Jean DESESSARD

**Jean DESESSARD** est Sénateur de Paris (Les Verts), membre de la Commission des Affaires sociales. Il signe en novembre 2008 la lettre ouverte à Bertrand DELANOË pour la création de zones blanches dans les bâtiments municipaux. Défenseur du principe de précaution, il interpelle Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat chargée de l'économie numérique, sur les risques sanitaires liés à l'exposition aux rayonnements des antennes relais de téléphonie mobile, lors d'un débat au Sénat portant sur l'attribution d'une quatrième fréquence de téléphonie mobile. Il soutient avec force l'action des associations qui militent pour une nouvelle réglementation concernant les antennes relais.

### Introduction du Colloque



Ariane VENNIN

**Ariane VENNIN**, en sa qualité d'avocate spécialisée en environnement, a participé à la création d'Ecologie sans Frontière en 1997. Elle est devenue ensuite collaboratrice de Nathalie Kosciusko-Morizet et Responsable Environnement au siège de l'UMP de 2004 à 2007. A cette date, elle fonde un cabinet de conseil en environnement spécialisé dans la concertation et la médiation administrative, puis elle devient porte-parole d'Ecologie sans Frontière en 2009. Ecologie sans Frontière est l'association de défense de l'Environnement, agréée et reconnue par les pouvoirs publics, à l'initiative du Grenelle de l'Environnement. La particularité d'Ecologie sans Frontière est d'être l'ONG spécialiste des questions juridiques et institutionnelles relatives aux thématiques Environnement et Santé. Grâce à son agrément public, Ecologie sans Frontière peut se porter partie civile dans toute action environnementale aux côtés des victimes et de leurs associations auxquelles elle fournit une assistance juridique.

## Première table ronde

### Ondes électromagnétiques : Que dit la science ?

**Le Professeur Franz ADLKOFER** est coordinateur général du projet de recherche européen REFLEX (Allemagne).

**Le Docteur Lennart HARDELL** est professeur en oncologie et cancérologie à l'University-Hospital d'Örebro (Suède). Il travaille notamment sur les risques de cancer liés aux expositions aux pesticides et aux matières polluantes. Plus récemment, il a étudié avec son équipe le lien entre l'utilisation d'un téléphone mobile et les risques de développer une tumeur au cerveau.

**Le Professeur Pierre LE RUZ** est docteur en physiologie animale, expert européen des nuisances électromagnétiques et de la radioprotection. Il est auteur de livres et de publications sur les effets biologiques des radiations non-ionisantes. Fondateur du CEPEM (Centre d'Etude en Protection Electromagnétique). Directeur scientifique de l'ABPE-Recherche (Association Biologie Prospective Environnement).

### Temps d'échange et de débat avec les associations

**Janine LE CALVEZ** est Présidente de l'association Priartém qui a pour objet de veiller à une implantation des antennes-relais de téléphonie mobile respectueuse des conditions de vie et de santé de tous. Elle a élargi son champ de préoccupation en 2004 à l'ensemble des technologies de télécommunications sans fil, téléphones portables, Wifi, Wimax...

**Stephen KERCKHOVE** est délégué général de l'association Agir pour l'environnement, dont le but est de constituer un outil efficace au service de la mobilisation citoyenne en matière d'environnement.

**Alfred LECLERCQ** est le représentant d'Alliance pour la Planète. Il est agrégé de l'Université, professeur de chaire supérieure, professeur de sciences Physiques en Classe préparatoire aux Grandes Ecoles. Membre du C.A du Réseau Environnement Santé, il est également Président de Nord Ecologie Conseil, association écologique réunissant des scientifiques et des associatifs pour réfléchir à la meilleure façon d'assurer un avenir de qualité aux générations futures et à l'ensemble du vivant.

**Roselyne ROELAND** est présidente de l'association HARPE CHEVREUSE, qui lutte contre le déploiement incompatible avec la santé publique des antennes-relais de téléphonie mobile, sur la ville de Chevreuse et ses environs. L'association a récemment gagné un procès en appel contre Bouygues télécom qui a engendré le démontage d'une antenne-relais de l'opérateur en vallée de Chevreuse.

ERROR: undefined  
OFFENDING COMMAND: get

STACK:

/0  
-dictionary-  
1